



SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DES DORONS

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
du 18 juin 2026

Délibération DOR10-2026

Arrêt du compte de gestion 2025

Délibération DOR11-2026

Arrêt du compte administratif 2025

Délibération DOR12-2026

Affectation des résultats 2025

Délibération DOR13-2026

Approbation convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

La Présidente,

Martine BLANC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation :	12 juin 2026
Date d'affichage :	12 juin 2026
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	14
Nombre de délégués excusés :	1
Nombre de délégués absent :	1
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votes :	15
Secrétaire de séance :	Farid KECHICHI

**Séance du 18 juin 2026
Délibération N° DOR10-2026**

Arrêt du compte de gestion 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures quinze, en application des dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le comité syndical du Syndicat mixte du bassin des Dorons, régulièrement convoqué, sous la présidence de Madame Martine BLANC, Présidente.

Etaient présents :

Communauté de communes

Val Vanoise :

Martine BLANC, Alain ETIEVENT, Bruno PIDEIL,
Jean-Marc ROCHE, Jean-Luc RUFFIER-LANCHE
Jean-Daniel TATOUD

HAUTECOUR :

Céline KECHICHI, Nadine ROVELLI

LES BELLEVILLE:

Gérard ABONDANCE, Romain SOLIER

MOUTIERS :

Farid KECHICHI, Florence SCARPETTA

SAINT MARCEL :

Serge GOMBERT

SALINS-FONTAINE :

Giuseppe PAVIGLIANITI

Excusés :

SALINS-FONTAINE :

Julien EMPIS (pouvoir à Giuseppe PAVIGLIANITI)

Absent :

SAINT MARCEL :

Eric SUINO

La Présidente rappelle au Comité syndical qu'il convient, conformément à la réglementation en vigueur, d'approuver le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2025, préalablement à l'examen du compte administratif.

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public ;

CONSTATE que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2025 ;

DIT que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait les jour, mois et an susvisés. Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Farid KECHICHI



La Présidente,

Martine BLANC



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le même délai. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Deliberation N° DOR010_2026

99_DE-073-257300764-20260618-DOR010_2026 - Arrêt du compte de gestion 2025

SYNDMC BASSIN DES DORONS
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Monique BOIS
Mme Hélène FERRONT
Mme Corinne DE ROSA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 31/08/2025
DU 01/09/2025 AU 30/09/2025
DU 01/10/2025 AU 20/04/2026

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :	Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE :	Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE :	Comptabilité des deniers et valeurs	33
	1 Balance des comptes	Etat III-1 34
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 47

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Terrains	353,68	Dotations	362,26
Constructions	895,87	Fonds Globalisés	907,92
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	3 805,45	Réserves	1 786,01
Immobilisations corporelles en cours		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	142,26	Report à nouveau	
Autres immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	107,80
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 228,78	Subventions transférables	-185,86
Immobilisations financières		Subventions non transférables	716,62
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 228,78	TOTAL FONDS PROPRES	3 694,75
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	168,93		
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	1 527,87
Disponibilités	10,96	Fournisseurs (2)	26,05
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	160,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	179,89	Total dettes à court terme	186,05
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 713,92
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	5 408,67	TOTAL PASSIF	5 408,67

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2026

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDUC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

ACTIF	Exercice 2025		Exercice 2024	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement			
	Frais d'études, de R et D			
	Conces, brev, licences, marques, procéd			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Terrains en toute propriété	34 493,91	353 683,95	378 815,66
	Constructions en toute propriété	326 246,82	895 869,30	1 100 808,35
	Construction sur sol autrui en tte prop			
	Instal, mat et outil techn en tte prop	8 251 343,23	3 805 450,77	3 484 899,42
	Oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Immobilisations affectées en toute prop	245 031,46	31 516,88	176 336,74
	Immobilisations mises en concession ou à	142 262,31	142 262,31	15 838,80
	Terrains reçus au titre de mise à dispo			
	Constructions mises à disposition			
	Construction sur sol autrui mise à dispo			
	Instal, mat et outil tech mise à dispo			
	MONTANT A REPORTER	8 825 598,54	5 228 783,21	5 156 698,97

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025		Exercice 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUIVE	REPORT Autres immob corpo mise à dispo Immobilisations en cours mises à dispo Terrains reçus en affect ou concess Construct reçues au titre d'affectation Construction sur sol d'autrui Instal, matériel et outillage technique Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres créances	14 054 381,75	8 825 598,54	5 228 783,21	5 156 698,97
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	14 054 381,75	8 825 598,54	5 228 783,21	5 156 698,97

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025		Exercice 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	30 528,00		30 528,00	
	Créances sur l'Etat et collec publiques	138 181,25		138 181,25	138 181,25
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	225,30		225,30	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	10 956,05		10 956,05	338 049,44
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	179 890,60		179 890,60	476 230,69

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

	ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer					
	Primes de remboursement des obligations					
	Dépenses à classer et à régulariser	0,08		0,08		
	Écarts de conversion - Actif					
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,08		0,08		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	14 234 272,43	8 825 598,54	5 408 673,89	5 632 929,66	

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS		Exercice 2025		Exercice 2025	
PASSIF		Exercice 2025		Exercice 2024	
FONDS PROPRES	Mise à disposition chez le bénéficiaire	362 256,34		362 256,34	
	Affectation par collec de rattachement				
	Écarts de réévaluation				
	Dotations				
	Réserves				
	Report à nouveau	1 786 014,56		1 786 014,56	
	Résultat de l'exercice	107 798,10		90 211,95	
	Subventions d'investissement	-185 859,17		17 586,15	
	Provisions réglementées	716 624,94		726 591,94	
	Fonds globalisés	907 915,97		896 650,69	
Droits de l'affectant					
FONDS PROPRES TOTAL I		3 694 750,74		3 879 311,63	

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	1 527 871,15	1 610 561,39
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie	145 000,00	
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 052,00	24 690,51
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers	15 000,00	118 366,13
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	1 713 923,15	1 753 618,03

BILAN (en Euros)

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	5 408 673,89	5 632 929,66

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôts et taxes perçus		274,98
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	409,42	0,31
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	409,42	275,30
Traitements, salaires, charges sociales	0,30	
Achats et charges externes	65,88	39,54
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	473,51	120,95
Autres charges	45,48	57,19
Charges courantes non financières	585,19	217,67
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-175,77	57,62
Produits courants financiers		31,35
Charges courantes financières	27,74	-31,35
RESULTAT COURANT FINANCIER	-27,74	26,28
RESULTAT COURANT	-203,51	10,36
Produits exceptionnels	17,65	19,05
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17,65	-8,69
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-185,86	17,59

COMPTE DE RESULTAT 2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

POSTES		Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Prestations de services			
Divers			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations et provisions		409 330,55	274 984,56
Transferts de charges			
Autres produits		88,59	310,44
TOTAL I		409 419,14	275 295,00
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achat de mat prem et autres approvis			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts, taxes et versement assimilés		65 884,55	39 537,25
Salaires et traitements			

COMPTE DE RESULTAT 2025

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS		Exercice 2025		Exercice 2024	
POSTES					
Charges sociales		304,65			
Dotations amortissements sur immob		473 514,62		120 947,75	
Dotations aux dépréciations des immob					
Dot aux dépréc sur actif circulant					
Dot aux prov pour rigues et charges		45 481,42		57 186,86	
Autres charges		585 185,24		217 671,86	
TOTAL II		-175 766,10		57 623,14	
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					
PRODUITS FINANCIERS					
Valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Transferts de charges					
Gains de change					
Produits net sur cessions de VMP					
TOTAL III					
CHARGES FINANCIERES					
Dot. amort, dépréc et aux provisions		27 743,00		31 347,48	
Intérêts et charges assimilées					
Pertes de change					

COMPTE DE RESULTAT 2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

POSTES		Exercice 2025	Exercice 2024
Charges nettes sur cessions de VMP			
TOTAL IV		27 743,00	31 347,48
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-27 743,00	-31 347,48
A + B - RESULTAT COURANT		-203 509,10	26 275,66
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Subventions exceptionnelles			
Autres opérations de gestion		2 570,71	
Produits des cessions d'immobilisations			
Autres opérations en capital		15 079,22	10 362,74
Reprises sur dépréciations et provisions			
Transferts de charges			
TOTAL V		17 649,93	10 362,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Subventions exceptionnelles			
Autres opérations de gestion			19 052,25
Valeur comptable des immo cédées			
Autres opérations en capital			
Dot. amort, dépréc et aux provisions			
TOTAL VI			19 052,25
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		17 649,93	-8 689,51

COMPTE DE RESULTAT 2025

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS		Exercice 2025	
POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	427 069,07		285 657,74
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	612 928,24		268 071,59
RESULTAT DE L'EXERCICE	-185 859,17		17 586,15

Opérations Compte de Tiers

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

Exercice 2025

22500 - SYNDUC BASSIN DES DORONS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	839 536,24	783 925,51	1 623 461,75
Titres de recette émis (b)	484 779,90	434 977,07	919 756,97
Réductions de titres (c)		7 908,00	7 908,00
Recettes nettes (d = b - c)	484 779,90	427 069,07	911 848,97
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	839 536,24	783 925,51	1 623 461,75
Mandats émis (f)	809 379,07	651 968,55	1 461 347,62
Annulations de mandats (g)	171 213,97	39 040,31	210 254,28
Depenses nettes (h = f - g)	638 165,10	612 928,24	1 251 093,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	153 385,20	185 859,17	339 244,37

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	223 268,45		-153 385,20		69 883,25
Fonctionnement	107 798,10		-185 859,17		-78 061,07
TOTAL I	331 066,55		-339 244,37		-8 177,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	331 066,55		-339 244,37		-8 177,82

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	82 599,24		82 599,24	82 599,24		82 599,24	
21	Immobilisations corporelles	15 705,00		15 705,00				15 705,00
23	Immobilisations en cours	312 261,45	-360,00	311 901,45	299 574,28	163 305,97	136 268,31	175 633,14
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	410 565,69	-360,00	410 205,69	382 173,52	163 305,97	218 867,55	191 338,14
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	410 565,69	-360,00	410 205,69	382 173,52	163 305,97	218 867,55	191 338,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429 330,55		429 330,55	427 205,55	7 908,00	419 297,55	10 033,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	429 330,55		429 330,55	427 205,55	7 908,00	419 297,55	10 033,00
TOTAL GENERAL		839 896,24	-360,00	839 536,24	809 379,07	171 213,97	638 165,10	201 371,14

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22500 - SYNDUC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et reserves	11 265,28	2	11 265,28	11 265,28		11 265,28	
23	Immobilisations en cours	15 000,00		15 000,00				15 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	26 265,28		26 265,28	11 265,28		11 265,28	15 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 265,28		26 265,28	11 265,28		11 265,28	15 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	590 002,51		590 002,51	473 514,62		473 514,62	116 487,89
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	590 002,51		590 002,51	473 514,62		473 514,62	116 487,89
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget	223 628,45	-360,00	223 268,45				223 268,45
TOTAL GENERAL		839 896,24	-360,00	839 536,24	484 779,90		484 779,90	354 756,34

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	90 000,00		90 000,00	60 816,34	18 807,14	42 009,20	47 990,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 180,00		24 180,00	42 009,37	17 829,37	24 180,00	
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00		52 000,00	45 777,72	296,30	45 481,42	6 518,58
66	Charges financières	27 743,00		27 743,00	29 850,50	2 107,50	27 743,00	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	193 923,00		193 923,00	178 453,93	39 040,31	139 413,62	54 509,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	590 002,51		590 002,51	473 514,62		473 514,62	116 487,89
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	590 002,51		590 002,51	473 514,62		473 514,62	116 487,89
TOTAL GENERAL		783 925,51		783 925,51	651 968,55	39 040,31	612 928,24	170 997,27

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	200 000,00		200 000,00				200 000,00
74	Subventions d'exploitation	46 708,28		46 708,28				46 708,28
75	Autres produits de gestion courante	88,58		88,58	88,59		88,59	-0,01
77	Produits exceptionnels Opérations d'ordre de transfert entre sections				7 682,93		7 682,93	-7 682,93
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	246 796,86		246 796,86	7 771,52		7 771,52	239 025,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429 330,55		429 330,55	427 205,55	7 908,00	419 297,55	10 033,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	429 330,55		429 330,55	427 205,55	7 908,00	419 297,55	10 033,00
002	Résultat d'exploitation reporté	107 798,10		107 798,10				107 798,10
TOTAL GENERAL		783 925,51		783 925,51	434 977,07	7 908,00	427 069,07	356 856,44

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	82 599,24		82 599,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	82 599,24		82 599,24
2312	Terrains	284 879,65	155 388,90	129 490,75
2313	Constructions	4 536,00	2 376,00	2 160,00
2315	Installations matériels et outillage techniques	10 158,63	5 541,07	4 617,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	299 574,28	163 305,97	136 268,31
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	382 173,52	163 305,97	218 867,55
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	382 173,52	163 305,97	218 867,55
139111	Agence de l'eau	6 875,00		6 875,00
139118	Autres	7 908,00	7 908,00	
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	280,00		280,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat	2 812,00		2 812,00
28153	- Département Installations à caractère spécifique	409 330,55		409 330,55
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	427 205,55	7 908,00	419 297,55
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	427 205,55	7 908,00	419 297,55
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	809 379,07	171 213,97	638 165,10

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	11 265,28		11 265,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	11 265,28		11 265,28
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 265,28		11 265,28
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 265,28		11 265,28
28128	Autres terrains	25 131,71		25 131,71
28135	Installations générales agencements aménagements des constructions	204 939,05		204 939,05
28153	Installations à caractère spécifique	98 624,00		98 624,00
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	144 454,82		144 454,82
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	365,04		365,04
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	473 514,62		473 514,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	473 514,62		473 514,62
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	484 779,90		484 779,90

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	2 792,36	2 792,36	
611	Sous-traitance générale	14 388,58	4 441,68	9 946,90
61523	Reseaux	1 440,60	252,00	1 188,60
61528	Autres	3 925,35	2 141,10	1 784,25
6161	Multirisques	11 019,49		11 019,49
618	Divers	330,00	180,00	150,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 500,00	9 000,00	12 500,00
627	Services bancaires et assimilés	750,46		750,46
62878	à des tiers	4 669,50		4 669,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	60 816,34	18 807,14	42 009,20
6218	Autre personnel extérieur	41 704,72	17 829,37	23 875,35
6451	Cotisations à l'URSSAF	304,65		304,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	42 009,37	17 829,37	24 180,00
6531	Indemnités	27 995,82	296,27	27 699,55
6533	Cotisations de retraite	2 778,47		2 778,47
6588	Autres charges diverses de gestion courante	15 003,43	0,03	15 003,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	45 777,72	296,30	45 481,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 834,00		27 834,00
66112	Intérêts - rattachement des icne	2 016,50	2 107,50	-91,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	29 850,50	2 107,50	27 743,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	178 453,93	39 040,31	139 413,62
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	473 514,62		473 514,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	473 514,62		473 514,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	473 514,62		473 514,62

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	651 968,55	39 040,31	612 928,24

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7581	FCTVA	88,58		88,58
7588	Autres	0,01		0,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	88,59		88,59
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 570,71		2 570,71
778	Autres produits exceptionnels	5 112,22		5 112,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	7 682,93		7 682,93
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 771,52		7 771,52
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	17 875,00	7 908,00	9 967,00
7811	Reprise sur Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	409 330,55		409 330,55
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	427 205,55	7 908,00	419 297,55
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	427 205,55	7 908,00	419 297,55
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	434 977,07	7 908,00	427 069,07

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Arrêtée à la date du 31/12/2025

Exercice 2025

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		362 256,34						362 256,34		362 256,34
10222	FCTVA		569 577,55						580 842,83		580 842,83
10228	Autres fonds d'investissement		327 073,14						327 073,14		327 073,14
1022	Sous Total compte 1022		896 650,69				11 265,28		907 915,97		907 915,97
102	Sous Total compte 102		1 258 907,03				11 265,28		1 270 172,31		1 270 172,31
1068	Autres réserves		1 786 014,56						1 786 014,56		1 786 014,56
106	Sous Total compte 106		1 786 014,56						1 786 014,56		1 786 014,56
10	Sous Total compte 10		3 044 921,59				11 265,28		3 056 186,87		3 056 186,87
110	Report à nouveau solde créditeur		90 211,95			17 586,15			107 798,10		107 798,10
11	Sous Total compte 11		90 211,95			17 586,15			107 798,10		107 798,10
12	Résultat exercice bénéf ou perte		17 586,15	17 586,15				17 586,15			0,00
12	Sous Total compte 12		17 586,15	17 586,15				17 586,15			0,00
13111	Agence de l'eau		2 377 826,30						2 377 826,30		2 377 826,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Arrêtée à la date du 31/12/2025

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13118	Autres		1 778 773,06						1 778 773,06		1 778 773,06
1311	Sous Total compte		4 156 599,36						4 156 599,36		4 156 599,36
1312	1311										
1313	Region		13 720,00						13 720,00		13 720,00
131	Dépt		1 616 008,67						1 616 008,67		1 616 008,67
	Sous Total compte		5 786 328,03						5 786 328,03		5 786 328,03
131	131										
139111	Agence de l'eau	1 762 619,90				6 875,00		1 769 494,90		1 769 494,90	
139118	Autres	1 778 773,06				7 908,00		1 786 681,06		1 778 773,06	
13911	Sous Total compte	3 541 392,96				14 783,00		3 556 175,96		3 548 267,96	
13912	13911										
	Subv équipt transf -	3 938,64				280,00		4 218,64		4 218,64	
13913	Region										
	Subv équipt transf -	1 514 404,49				2 812,00		1 517 216,49		1 517 216,49	
1391	Dépt										
	Sous Total compte	5 059 736,09				17 875,00		5 077 611,09		5 069 703,09	
139	1391										
	Sous Total compte	5 059 736,09				17 875,00		5 077 611,09		5 069 703,09	
13	139										
	Sous Total compte	5 059 736,09				17 875,00		5 077 611,09		5 794 236,03	
	13										
			5 786 328,03						5 794 236,03		716 624,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros		1 608 453,89			82 599,24		82 599,24	1 608 453,89		1 525 854,65
164	Sous Total compte		1 608 453,89			82 599,24		82 599,24	1 608 453,89		1 525 854,65
16884	Int sur empts étab crédit		2 107,50		2 016,50			2 107,50	4 124,00		2 016,50
1688	Sous Total compte		2 107,50	2 107,50	2 016,50			2 107,50	4 124,00		2 016,50
168	Sous Total compte		2 107,50	2 107,50	2 016,50			2 107,50	4 124,00		2 016,50
16	Sous Total compte		1 610 561,39	2 107,50	2 016,50	82 599,24		84 706,74	1 612 577,89		1 527 871,15
	Total classe 1	5 069 736,09	10 549 609,11	19 693,65	19 602,65	100 474,24	19 173,28	5 179 903,98	10 588 385,04	5 069 703,09	10 478 184,15
2111	Terrains nus	11 210,57						11 210,57		11 210,57	
211	Sous Total compte	11 210,57						11 210,57		11 210,57	
2128	Autres terrains	376 967,29						376 967,29		376 967,29	
212	Sous Total compte	376 967,29						376 967,29		376 967,29	
21351	Batiments exploitation	1 222 116,12						1 222 116,12		1 222 116,12	
2135	Sous Total compte	1 222 116,12						1 222 116,12		1 222 116,12	
2135	Sous Total compte	1 222 116,12						1 222 116,12		1 222 116,12	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
213	Sous Total compte 213	1 222 116,12						1 222 116,12		1 222 116,12	
21532	Réseaux assainissement	12 046 949,20		9 844,80				12 056 794,00		12 056 794,00	
2153	Sous Total compte 2153	12 046 949,20		9 844,80				12 056 794,00		12 056 794,00	
215	Sous Total compte 215	12 046 949,20		9 844,80				12 056 794,00		12 056 794,00	
2181	Instal gales agentct	237 236,12						237 236,12		237 236,12	
2183	amngts divers Mat bureau mat informatique	7 795,34						7 795,34		7 795,34	
218	Sous Total compte 218	245 031,46						245 031,46		245 031,46	
21	Sous Total compte 21	13 902 274,64		9 844,80				13 912 119,44		13 912 119,44	
2312	Terrains					284 879,65	155 388,90	284 879,65	155 388,90	129 490,75	
2313	Constructions	1 440,00				4 536,00	2 376,00	5 976,00	2 376,00	3 600,00	
2315	Instal mat outil techn	14 398,80				10 158,63	5 541,07	24 557,43	15 385,87	9 171,56	
231	Sous Total compte 231	15 838,80				299 574,28	163 305,97	315 413,08	173 150,77	142 262,31	
23	Sous Total compte 23	15 838,80				299 574,28	163 305,97	315 413,08	173 150,77	142 262,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28128	Autres terrains		9 362,20				25 131,71		34 493,91		34 493,91
2812	Sous Total compte		9 362,20				25 131,71		34 493,91		34 493,91
28135	Igaac constructions		121 307,77				204 939,05		326 246,82		326 246,82
2813	Sous Total compte		121 307,77				204 939,05		326 246,82		326 246,82
28153	Installations à caractère spécifique		8 562 049,78			409 330,55	98 624,00	409 330,55	8 660 673,78		8 251 343,23
2815	Sous Total compte		8 562 049,78			409 330,55	98 624,00	409 330,55	8 660 673,78		8 251 343,23
28181	Instal gales agent		61 264,42				144 454,82		205 719,24		205 719,24
28183	amngis divers		7 430,30				365,04		7 795,34		7 795,34
2818	Sous Total compte		68 694,72				144 819,86		213 514,58		213 514,58
281	Sous Total compte		8 761 414,47			409 330,55	473 514,62	409 330,55	9 234 929,09		8 825 598,54
28	Sous Total compte		8 761 414,47			409 330,55	473 514,62	409 330,55	9 234 929,09		8 825 598,54
	Total classe 2	13 918 113,44	8 761 414,47	9 844,80	9 844,80	708 904,83	636 820,59	14 636 863,07	9 408 079,86	14 054 381,75	8 825 598,54
4011	Fournisseurs		4 189,68	58 076,48	53 886,80			58 076,48	58 076,48		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

Exercice 2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	Sous Total compte 401		4 189,68	58 076,48	53 886,80			58 076,48	58 076,48		0,00
4041	Fournis immob			326 611,94	326 611,94			326 611,94	326 611,94		0,00
404	Sous Total compte 404			326 611,94	326 611,94			326 611,94	326 611,94		0,00
408	Fournis factures non parvenues		20 500,83	20 500,83	26 052,00			20 500,83	46 552,83		26 052,00
40	Sous Total compte 40		24 690,51	405 189,25	406 550,74			405 189,25	431 241,25		26 052,00
431	Sécurité sociale			2 914,87	2 914,87			2 914,87	2 914,87		0,00
437	Autres organismes sociaux			5 425,87	5 425,87			5 425,87	5 425,87		0,00
43	Sous Total compte 43			8 340,74	8 340,74			8 340,74	8 340,74		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	138 181,25						138 181,25		138 181,25	
441	Sous Total compte 441	138 181,25						138 181,25		138 181,25	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			989,01	989,01			989,01	989,01		0,00
442	Sous Total compte 442			989,01	989,01			989,01	989,01		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			25 322,22	25 322,22			25 322,22	25 322,22		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Arrêtée à la date du 31/12/2025

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443			25 322,22	25 322,22			25 322,22	25 322,22		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			27 038,00	27 038,00			27 038,00	27 038,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			3 490,48	3 490,48			3 490,48	3 490,48		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			87 238,00	56 710,00			87 238,00	56 710,00	30 528,00	
4456	Sous Total compte 4456			117 766,48	87 238,48			117 766,48	87 238,48	30 528,00	
445	Sous Total compte 445			117 766,48	87 238,48			117 766,48	87 238,48	30 528,00	
44	Sous Total compte 44	138 181,25		144 077,71	113 549,71			282 258,96	113 549,71	168 709,25	
466	Excédit de verSEMENT		118 366,13	118 366,13				118 366,13	118 366,13		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			21 752,62	21 752,62			21 752,62	21 752,62		0,00
4671	Sous Total compte 4671			21 752,62	21 752,62			21 752,62	21 752,62		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			362 046,61	361 821,31			362 046,61	361 821,31	225,30	
4672	Sous Total compte 4672			362 046,61	361 821,31			362 046,61	361 821,31	225,30	
467	Sous Total compte 467			383 799,23	383 573,93			383 799,23	383 573,93	225,30	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4686	Divers - charges à payer										15 000,00
468	Sous Total compte 468				15 000,00				15 000,00		15 000,00
46	Sous Total compte 46		118 366,13	502 165,36	398 573,93			502 165,36	516 940,06		14 774,70
4713	Recettes perçues avant émission titres			16 537,08	16 537,08			16 537,08	16 537,08		0,00
471	Sous Total compte 471			16 537,08	16 537,08			16 537,08	16 537,08		0,00
4721	Dép sans mandatement préalable			111 183,70	111 183,70			111 183,70	111 183,70		0,00
472	Sous Total compte 472			111 183,70	111 183,70			111 183,70	111 183,70		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,14	0,06			0,14	0,06	0,08	
478	Sous Total compte 478			0,14	0,06			0,14	0,06	0,08	
47	Sous Total compte 47			127 720,92	127 720,84			127 720,92	127 720,84	0,08	
	Total classe 4	138 181,25	143 056,64	1 187 493,98	1 054 735,96			1 325 675,23	1 197 792,60	168 934,63	41 052,00
515	Compte au trésor	338 049,44		161 537,08	488 630,47			499 586,52	488 630,47	10 956,05	
51931	Lignes de crédit de trésorerie				145 000,00				145 000,00		145 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5193	Sous Total compte 5193				145 000,00				145 000,00		145 000,00
519	Sous Total compte 519				145 000,00				145 000,00		145 000,00
51	Sous Total compte 51	338 049,44		161 537,08	633 630,47	499 586,52	633 630,47				134 043,95
580	Opérations d'ordre budgétaires			908 628,17	908 628,17	908 628,17					0,00
58	Sous Total compte 58			908 628,17	908 628,17	908 628,17					0,00
	Total classe 5	338 049,44		1 070 165,25	1 542 258,64	1 408 214,69	1 542 258,64	10 956,05			145 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					2 792,36	2 792,36				0,00
606	Sous Total compte 606					2 792,36	2 792,36				0,00
60	Sous Total compte 60					2 792,36	2 792,36				0,00
611	Sous-traitance générale					14 388,58	4 441,68	9 946,90			
61523	Reseaux					1 440,60	252,00	1 188,60			
61528	Autres					3 925,35	2 141,10	1 784,25			
6152	Sous Total compte 6152					5 365,95	2 393,10	2 972,85			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					5 365,95	2 393,10	5 365,95	2 393,10	2 972,85	
6161	Multirisques					11 019,49		11 019,49		11 019,49	
616	Sous Total compte 616					11 019,49		11 019,49		11 019,49	
618	Divers					330,00	180,00	330,00	180,00	150,00	
61	Sous Total compte 61					31 104,02	7 014,78	31 104,02	7 014,78	24 089,24	
6218	Autre personnel extérieur					41 704,72	17 829,37	41 704,72	17 829,37	23 875,35	
621	Sous Total compte 621					41 704,72	17 829,37	41 704,72	17 829,37	23 875,35	
6227	Frais d'actes et de contentieux					21 500,00	9 000,00	21 500,00	9 000,00	12 500,00	
622	Sous Total compte 622					21 500,00	9 000,00	21 500,00	9 000,00	12 500,00	
627	Services bancaires et assimilés					750,46		750,46		750,46	
62878	à des tiers					4 669,50		4 669,50		4 669,50	
6287	Sous Total compte 6287					4 669,50		4 669,50		4 669,50	
628	Sous Total compte 628					4 669,50		4 669,50		4 669,50	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Arrêtée à la date du 31/12/2025

Exercice 2025

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62			68 624,68	26 829,37	68 624,68	26 829,37	41 795,31			
6451	Cotisations à l'URSSAF			304,65		304,65		304,65			
645	Sous Total compte 645			304,65		304,65		304,65			
64	Sous Total compte 64			304,65		304,65		304,65			
6531	Indemnités			27 995,82	296,27	27 995,82	296,27	27 699,55			
6533	Cotisations de retraite			2 778,47		2 778,47		2 778,47			
653	Sous Total compte 653			30 774,29	296,27	30 774,29	296,27	30 478,02			
6588	Autres charges diverses de gestion coura			15 003,43	0,03	15 003,43	0,03	15 003,40			
658	Sous Total compte 658			15 003,43	0,03	15 003,43	0,03	15 003,40			
65	Sous Total compte 65			45 777,72	296,30	45 777,72	296,30	45 481,42			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			27 834,00		27 834,00		27 834,00			
66112	Intérêts - rattachement des loane			2 016,50	2 107,50	2 016,50	2 107,50	2 107,50			91,00
6611	Sous Total compte 6611			29 850,50	2 107,50	29 850,50	2 107,50	27 743,00			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					29 850,50	2 107,50	29 850,50	2 107,50	27 743,00	
66	Sous Total compte 66					29 850,50	2 107,50	29 850,50	2 107,50	27 743,00	
6811	DA - immob corpo et incorpo					473 514,62		473 514,62		473 514,62	
681	Sous Total compte 681					473 514,62		473 514,62		473 514,62	
68	Sous Total compte 68					473 514,62		473 514,62		473 514,62	
	Total classe 6					651 968,55	39 040,31	651 968,55	39 040,31	613 019,24	91,00
7581	FCTVA						88,58		88,58		88,58
7588	Autres						0,01		0,01		0,01
758	Sous Total compte 758						88,59		88,59		88,59
75	Sous Total compte 75						88,59		88,59		88,59
7718	Autres prod except sur opé gestion						2 570,71		2 570,71		2 570,71
771	Sous Total compte 771						2 570,71		2 570,71		2 570,71
777	Quote part subv invest virée au résultat					7 908,00	17 875,00	7 908,00	17 875,00		9 967,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
778	Autres produits exceptionnels						5 112,22		5 112,22		5 112,22
77	Sous Total compte 77					7 908,00	25 557,93	7 908,00	25 557,93		17 649,93
7811	Reprises amort immob incorp et corp						409 330,55		409 330,55		409 330,55
781	Sous Total compte 781						409 330,55		409 330,55		409 330,55
78	Sous Total compte 78						409 330,55		409 330,55		409 330,55
	Total classe 7	19 454 080,22	19 454 080,22	2 287 197,68	2 626 442,05	7 908,00	434 977,07	7 908,00	434 977,07		427 069,07
	Total général	19 454 080,22	19 454 080,22	2 287 197,68	2 626 442,05	1 469 255,62	1 130 011,25	23 210 533,52	23 210 533,52	19 916 994,76	19 916 994,76

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2025

22500 - SYNDMC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT		CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	
861	Portefeuille							
NEANT								
	Sous Total compte 861							
862	Correspondant							
NEANT								
	Sous Total compte 862							
863	Prise en charge titre et valeur							
NEANT								
	Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX								

Page des signatures

22500 - SYNDIC BASSIN DES DORONS

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DESCHAMPS Jocelyne (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SYNDIC BASSIN DES DORONS** pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DE ROSA Corinne (1017920176-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A MOUTIERS, le 15/05/2026

A , le

A DDFIP DE LA SAVOIE, le 29/04/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation :	12 juin 2026
Date d'affichage :	12 juin 2026
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	13
Nombre de délégués excusés :	1
Nombre de délégués absent :	1
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votes :	14
Secrétaire de séance :	Farid KECHICHI

Madame la Présidente ne
prend pas part au vote

Séance du 18 juin 2026
Délibération N° DOR11-2026

Arrêt du compte administratif 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures quinze, en application des dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le comité syndical du Syndicat mixte du bassin des Dorons, régulièrement convoqué, sous la présidence de Madame Martine BLANC, Présidente.

Etaient présents :

Communauté de communes

Val Vanoise :	Martine BLANC, Alain ETIEVENT, Bruno PIDEIL, Jean-Marc ROCHE, Jean-Luc RUFFIER-LANCHE Jean-Daniel TATOUD
HAUTECOUR :	Céline KECHICHI, Nadine ROVELLI
LES BELLEVILLE:	Gérard ABONDANCE, Romain SOLIER
MOUTIERS :	Farid KECHICHI, Florence SCARPETTA
SAINT MARCEL :	Serge GOMBERT
SALINS-FONTAINE :	Giuseppe PAVIGLIANITI

Excusés :

SALINS-FONTAINE :	Julien EMPIS (pouvoir à Giuseppe PAVIGLIANITI)
-------------------	--

Absent :

SAINT MARCEL :	Eric SUINO
----------------	------------

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Au cours de cette séance, en l'absence de la Présidente, et après avoir pris connaissance du compte administratif 2025 dressé par la Vice-Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Arrête les résultats définitifs tels que présenté ci-dessous

Fonctionnement	CA 2025
Dépenses	612 928,24
Recettes	427 069,07
Résultat exercice 2025	- 185 859,17
Résultat 2024 reporté	107 798,10
Résultat total 2025 à reporter	- 78 061,07

Investissement	CA 2025
Dépenses	638 165,10
Recettes	484 779,90
Résultat exercice 2025	- 153 385,20
Résultat 2024 reporté	223 268,45
Résultat total 2025 à reporter	69 883,25

Reste à Réaliser Dépenses	27 576,65
Reste à Réaliser Recettes	0
Besoin de financement supplémentaire	27 576,65

Fait les jour, mois et an susvisés. Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Farid KECHICHI




La Présidente,

Martine BLANC



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère régulier de cet acte après transmission en Préfecture et publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le même délai. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télécours

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-257300764-20260618-DOR011_2026

6 - Arrêt du compte administratif 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25730076400038	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat mixte fermé SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES DORONS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Service de Gestion Comptable de Moûtiers

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	29
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	31
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	32
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	35
A3.2 - Etalement des provisions	36
A4.1 - Equilibre des opérations financières	37
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	40
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	41
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	42
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	43
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	44
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	45
A6 - Etat des charges transférées	46
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	48
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	49
A8.3 - Opérations liées aux cessions	50
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	51
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	52
A10 - Etat des travaux en régie	53

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	55
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	56
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	57
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	58
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	59
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	60
B1.7 - Etat des engagements reçus	61
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	63

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	64
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	66
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	67

RECU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	68
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	69
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	70

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	77
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 612 928,24	G 427 069,07	G-A -185 859,17
	Section d'investissement	B 638 165,10	H 484 779,90	H-B -153 385,20

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 107 798,10 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 223 268,45 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 1 251 093,34	Q= G+H+I+J 1 242 915,52	=Q-P -8 177,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 27 576,65	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 27 576,65	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 612 928,24	= G+H+K 534 867,17	-78 061,07
	Section d'investissement = B+D+F 665 741,75	= H+J+L 708 048,35	42 306,60
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 1 278 669,99	= G+H+I+J+K+L 1 242 915,52	-35 754,47

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 27 576,65	L 0,00
10	Subventions, fonds divers et réserves	0,00	0,00

RECU EN PREFECTURE

Le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 576,65	0,00
20	Opération d'équipement n° 20	0,00	
30	Opération d'équipement n° 30	0,00	
40	Opération d'équipement n° 40	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	90 000,00	37 009,20	5 000,00	0,00	47 990,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 180,00	3 128,00	21 052,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00	30 481,42	15 000,00	0,00	6 518,58
Total des dépenses de gestion courante		166 180,00	70 618,62	41 052,00	0,00	54 509,38
66	Charges financières	27 743,00	25 726,50	2 016,50	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		193 923,00	96 345,12	43 068,50	0,00	54 509,38
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	590 002,51	473 514,62			116 487,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		590 002,51	473 514,62			116 487,89
TOTAL		783 925,51	569 859,74	43 068,50	0,00	170 997,27
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	46 708,28	0,00	0,00	0,00	46 708,28
75	Autres produits de gestion courante	88,58	88,59	0,00	0,00	-0,01
Total des recettes de gestion courante		246 796,86	88,59	0,00	0,00	246 708,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 682,93	0,00	0,00	-7 682,93
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		246 796,86	7 771,52	0,00	0,00	239 025,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections	429 330,55	419 297,55			10 033,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		429 330,55	419 297,55			10 033,00
TOTAL		676 127,41	427 069,07	0,00	0,00	249 058,34
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		107 798,10				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 705,00	0,00	0,00	15 705,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	311 901,45	136 268,31	27 576,65	148 056,49
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	327 606,45	136 268,31	27 576,65	163 761,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	82 599,24	82 599,24	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	82 599,24	82 599,24	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	410 205,69	218 867,55	27 576,65	163 761,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	429 330,55	419 297,55		10 033,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	429 330,55	419 297,55		10 033,00
	TOTAL	839 536,24	638 165,10	27 576,65	173 794,49
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	Total des recettes d'équipement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 265,28	11 265,28	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	11 265,28	11 265,28	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	26 265,28	11 265,28	0,00	15 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	590 002,51	473 514,62		116 487,89
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	590 002,51	473 514,62		116 487,89
	REÇU EN PREFECTURE	616 267,79	484 779,90	0,00	131 487,89
	1e 22/06/2026				
	Application agréée E-legalite.com				

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES DORONS - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2025

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		223 268,45			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	42 009,20		42 009,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 180,00		24 180,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 481,42		45 481,42
66	Charges financières	27 743,00	0,00	27 743,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	473 514,62	473 514,62
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		139 413,62	473 514,62	612 928,24

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	612 928,24
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	9 967,00	9 967,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	82 599,24	0,00	82 599,24
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	136 268,31	0,00	136 268,31
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		409 330,55	409 330,55
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		218 867,55	419 297,55	638 165,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	638 165,10
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	88,59		88,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 682,93	9 967,00	17 649,93
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	409 330,55	409 330,55
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		7 771,52	419 297,55	427 069,07

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	107 798,10
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	534 867,17
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	11 265,28	0,00	11 265,28
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		473 514,62	473 514,62
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		11 265,28	473 514,62	484 779,90

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	223 268,45
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	708 048,35
---	-------------------

REÇU EN PREFECTURE

ement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la charge des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Si la charge des provisions budgétaires figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	90 000,00	37 009,20	5 000,00	0,00	47 990,80
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	19 000,00	9 946,90	0,00	0,00	9 053,10
61523	Entretien, réparations réseaux	8 000,00	1 188,60	0,00	0,00	6 811,40
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	15 000,00	1 784,25	0,00	0,00	13 215,75
6161	Multirisques	11 100,00	11 019,49	0,00	0,00	80,51
617	Etudes et recherches	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
618	Divers	200,00	150,00	0,00	0,00	50,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	7 500,00	5 000,00	0,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	750,46	0,00	0,00	-750,46
62878	Remb. frais à des tiers	4 700,00	4 669,50	0,00	0,00	30,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 180,00	3 128,00	21 052,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	24 000,00	2 823,35	21 052,00	0,00	124,65
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	180,00	304,65	0,00	0,00	-124,65
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00	30 481,42	15 000,00	0,00	6 518,58
6531	Indemnités élus	32 000,00	27 699,55	0,00	0,00	4 300,45
6533	Cotisations de retraite élus	3 000,00	2 778,47	0,00	0,00	221,53
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	17 000,00	3,40	15 000,00	0,00	1 996,60
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		166 180,00	70 618,62	41 052,00	0,00	54 509,38
66	Charges financières (b) (5)	27 743,00	25 726,50	2 016,50	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 834,00	27 834,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-91,00	-2 107,50	2 016,50	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		193 923,00	96 345,12	43 068,50	0,00	54 509,38
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	590 002,51	473 514,62			116 487,89
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	590 002,51	473 514,62			116 487,89
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		590 002,51	473 514,62			116 487,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		590 002,51	473 514,62			116 487,89
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		783 925,51	569 859,74	43 068,50	0,00	170 997,27
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	2 016,50
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 107,50
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-91,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 633 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 633 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs

moins de 100 €, les dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 40.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	46 708,28	0,00	0,00	0,00	46 708,28
747	Subv. et participat° collectivités	46 708,28	0,00	0,00	0,00	46 708,28
75	Autres produits de gestion courante	88,58	88,59	0,00	0,00	-0,01
7581	FCTVA	88,58	88,58	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		246 796,86	88,59	0,00	0,00	246 708,27
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	7 682,93	0,00	0,00	-7 682,93
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	2 570,71	0,00	0,00	-2 570,71
778	Autres produits exceptionnels	0,00	5 112,22	0,00	0,00	-5 112,22
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		246 796,86	7 771,52	0,00	0,00	239 025,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	429 330,55	419 297,55			10 033,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	20 000,00	9 967,00			10 033,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	409 330,55	409 330,55			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		429 330,55	419 297,55			10 033,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		676 127,41	427 069,07	0,00	0,00	249 058,34
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		107 798,10				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 705,00	0,00	0,00	15 705,00
21532	Réseaux d'assainissement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	705,00	0,00	0,00	705,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	311 901,45	136 268,31	27 576,65	148 056,49
2312	Terrains	170 000,00	129 490,75	23 360,58	17 148,67
2313	Constructions	131 352,08	2 160,00	0,00	129 192,08
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 549,37	4 617,56	4 216,07	1 715,74
20	Opération d'équipement n° 20 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Opération d'équipement n° 30 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Opération d'équipement n° 40 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		327 606,45	136 268,31	27 576,65	163 761,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	82 599,24	82 599,24	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	82 599,24	82 599,24	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		82 599,24	82 599,24	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		410 205,69	218 867,55	27 576,65	163 761,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	429 330,55	419 297,55		10 033,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	429 330,55	419 297,55		10 033,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	6 875,00	6 875,00		0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	10 033,00	0,00		10 033,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	280,00	280,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	2 812,00	2 812,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	409 330,55	409 330,55		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		429 330,55	419 297,55		10 033,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		839 536,24	638 165,10	27 576,65	173 794,49
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des recettes d'équipement		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 265,28	11 265,28	0,00	0,00
10222	FCTVA	11 265,28	11 265,28	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 265,28	11 265,28	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		26 265,28	11 265,28	0,00	15 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	590 002,51	473 514,62		116 487,89
28128	Aménagement Autres terrains	25 131,71	25 131,71		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	325 795,17	204 939,05		120 856,12
28153	Installations à caractère spécifique	98 624,00	98 624,00		0,00
28181	Installations générales, agencements	140 086,59	144 454,82		-4 368,23
28183	Matériel de bureau et informatique	365,04	365,04		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		590 002,51	473 514,62		116 487,89
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		590 002,51	473 514,62		116 487,89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		616 267,79	484 779,90	0,00	131 487,89
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		223 268,45			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : RESEAU - COLLECTEUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	DEPENSES	0,00	A	0,00	0,00	B 235 235,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	129 363,03
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	129 363,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	105 872,71
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	105 872,71

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	RECETTES	0,00	C	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A 0,00	D-B -235 235,74

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : MATERIEL INFORMATIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 4 437,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 437,74
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 437,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-4 437,74

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : STATION D'EPURATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 10 425,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 479,03
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	6 479,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 946,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 946,80

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A 0,00	D-B -10 425,83

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 080 749,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 080 749,00									
101995G	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	15/04/2021		25/05/2021	300 000,00	F		0,680	0,695		T	C		A-1
5635692	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	18/10/2018		25/11/2018	1 200 000,00	F		2,020	2,048		T	C		A-1
CDC5198968	CDC	10/08/2017		01/03/2018	580 749,00	F		1,830	1,785		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES DORONS - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 080 749,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 525 854,65					82 599,24	27 834,00	0,00	2 016,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 525 854,65					82 599,24	27 834,00	0,00	2 016,50
101995G		0,00	A-1	232 500,00	15,42	F		0,695	15 000,00	1 644,76	0,00	158,10
5635692		0,00	A-1	920 000,00	22,92	F		2,048	40 000,00	19 089,00	0,00	1 858,40
CDC5198968		0,00	A-1	373 354,65	12,25	F		1,785	27 599,24	7 100,24	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 525 854,65					82 599,24	27 834,00	0,00	2 016,50



(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le montant du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES DORONS - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2025

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.



99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 525 854,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	18-07-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel	2	18/07/2016

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-D0R11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	223 268,45
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-12 925,37
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	210 343,08

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	210 343,08
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	210 343,08

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	102 599,24	92 566,24	27 576,65	120 142,89
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	601 267,79	484 779,90	0,00	484 779,90
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	498 668,55	392 213,66	-27 576,65	364 637,01
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	223 268,45			223 268,45
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	223 268,45			223 268,45
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				587 905,46

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		102 599,24	I 92 566,24
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		82 599,24	82 599,24
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	82 599,24	82 599,24
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	9 967,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	20 000,00	9 967,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		601 267,79	III 484 779,90
Ressources propres externes de l'année (a)		11 265,28	11 265,28
10222	FCTVA	11 265,28	11 265,28
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		590 002,51	473 514,62
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	25 131,71	25 131,71
28135	Installations générales, agencements, ..	325 795,17	204 939,05
28153	Installations à caractère spécifique	98 624,00	98 624,00
28181	Installations générales, agencements	140 086,59	144 454,82
28183	Matériel de bureau et informatique	365,04	365,04
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
09/10/2025	TRAVAUX FISSURES STEP	2 160,00	0,00	0
09/10/2025	TRAVAUX RESEAUX BRIDES LES BAINS	71 634,70	0,00	0
09/10/2025	TRAVAUX RESEAUX BRIDES LES BAINS	960,00	0,00	0
09/10/2025	TRAVAUX RESEAUX BRIDES LES BAINS	32 400,00	0,00	0
09/10/2025	TRAVAUX RESEAUX BRIDES LES BAINS	17 171,05	0,00	0
09/10/2025	MO RENFORCEMENT COLLECTEUR EAUX USEES RUE EMILE MACHET	4 617,56	0,00	0
17/11/2025	TRAVAUX RESEAUX BRIDES LES BAINS	8 790,00	0,00	0
08/12/2025	TRAVAUX RESEAUX BRIDES LES BAINS	7 325,00	0,00	0
08/12/2025	TRAVAUX RESEAUX BRIDES LES BAINS	-8 790,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		136 268,31	0,00	

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 771,52
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-D0R11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-D0R11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	783 925,51	612 928,24	0,00	612 928,24
RECETTES	783 925,51	534 867,17	0,00	534 867,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	839 536,24	638 165,10	27 576,65	665 741,75
RECETTES	839 536,24	708 048,35	0,00	708 048,35

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	783 925,51	612 928,24	0,00	612 928,24
RECETTES	783 925,51	534 867,17	0,00	534 867,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	839 536,24	638 165,10	27 576,65	665 741,75
RECETTES	839 536,24	708 048,35	0,00	708 048,35
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	1 623 461,75	1 251 093,34	27 576,65	1 278 669,99
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	1 623 461,75	1 242 915,52	0,00	1 242 915,52

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-257300764-20260618-DOR11_2026C

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C5

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La Présidente, Martine Blanc

A Moûtiers le 18/06/2026

La Présidente, Martine Blance

Délibéré par l'assemblée du comité syndical du Syndicat des

Dorons , réunie en session à Moûtiers le 18/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante du Syndicat des Dorons

Certifié exécutoire par La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/06/2026, et de la publication le 22/06/2026

A Moûtiers, le 22 juin 2026

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REÇU EN PREFECTURE

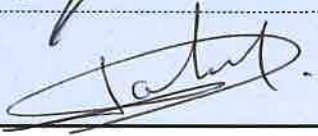
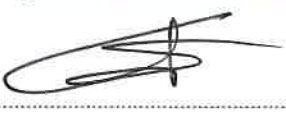
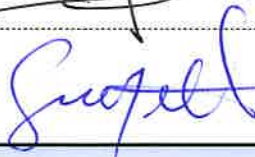
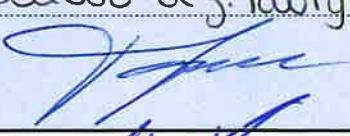
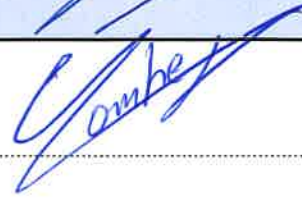
le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2573 00764-2026 0618-DOR11_2026C

Syndicat Mixte du Bassin des Dorons
Feuille de présence
Comité syndical du 18 juin 2026

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

NOM Prénom	Signature	
BLANC Martine		COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL VANOISE
ETIEVENT Alain		
PIDEIL Bruno		
ROCHE Jean-Marc		
RUFFIER-LANCHE Jean-Luc		
TATOUD Jean-Daniel		
KECHICHI Céline		HAUTECOUR
ROVELLI Nadine		
ABONDANCE Gérard		LES BELLEVILLE
SOLLIER Romain		
KECHICHI Farid		MOUTIERS
SCARPETTA Florence		
EMPIS Julien	excuse pouvoir à G. Paviglianiti	SALINS FONTAINE
PAVIGLIANITI Giuseppe		
GOMBERT Serge		SAINT MARCEL

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation :	12 juin 2026
Date d'affichage :	12 juin 2026
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	14
Nombre de délégués excusés :	1
Nombre de délégués absent :	1
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votes :	15
Secrétaire de séance :	Farid KECHICHI

Séance du 18 juin 2026
Délibération N° DOR12-2026

Affectation des résultats 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures quinze, en application des dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le comité syndical du Syndicat mixte du bassin des Dorons, régulièrement convoqué, sous la présidence de Madame Martine BLANC, Présidente.

Etaient présents :

Communauté de communes

Val Vanoise : Martine BLANC, Alain ETIEVENT, Bruno PIDEIL,
Jean-Marc ROCHE, Jean-Luc RUFFIER-LANCHE
Jean-Daniel TATOUD

HAUTECOUR : Céline KECHICHI, Nadine ROVELLI

LES BELLEVILLE: Gérard ABONDANCE, Romain SOLIER

MOUTIERS : Farid KECHICHI, Florence SCARPETTA

SAINT MARCEL : Serge GOMBERT

SALINS-FONTAINE : Giuseppe PAVIGLIANITI

Excusés :

SALINS-FONTAINE : Julien EMPIS (pouvoir à Giuseppe PAVIGLIANITI)

Absent :

SAINT MARCEL : Eric SUINO

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Madame la Présidente soumet au Comité syndical pour approbation l'affectation des résultats 2025 suivante :

002 : report en Fonctionnement : - **78 061,07 €**

001 : report en Investissement : **69 883 €**

Le Comité syndical, à l'unanimité

APPROUVE ces propositions.

Fait les jour, mois et an susvisés. Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Farid KECHICHI



La Présidente,

Martine BLANC



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le même délai. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation :	12 juin 2026
Date d'affichage :	12 juin 2026
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	14
Nombre de délégués excusés :	1
Nombre de délégués absent :	1
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votes :	15
Secrétaire de séance :	Farid KECHICHI

Séance du 18 juin 2026
Délibération N° DOR13-2026

**Approbation d'une convention d'assistance technique dans le domaine de
l'assainissement collectif**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures quinze, en application des dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le comité syndical du Syndicat mixte du bassin des Dorons, régulièrement convoqué, sous la présidence de Madame Martine BLANC, Présidente.

Etaient présents :

Communauté de communes

Val Vanoise : Martine BLANC, Alain ETIEVENT, Bruno PIDEIL,
Jean-Marc ROCHE, Jean-Luc RUFFIER-LANCHE
Jean-Daniel TATOUD

HAUTECOUR : Céline KECHICHI, Nadine ROVELLI

LES BELLEVILLE: Gérard ABONDANCE, Romain SOLIER

MOUTIERS : Farid KECHICHI, Florence SCARPETTA

SAINT MARCEL : Serge GOMBERT

SALINS-FONTAINE : Giuseppe PAVIGLIANITI

Excusés :

SALINS-FONTAINE : Julien EMPIS (pouvoir à Giuseppe PAVIGLIANITI)

Absent :

SAINT MARCEL : Eric SUINO

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Dans le cadre de sa compétence d'aide à l'équipement rural prévue à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le Département de la Savoie propose aux collectivités éligibles une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Cette assistance vise à accompagner les collectivités dans la gestion de leurs systèmes d'assainissement collectif, notamment au regard des obligations réglementaires applicables, des enjeux de préservation de la ressource en eau et des besoins de gestion patrimoniale des ouvrages.

La convention proposée prévoit l'intervention des services départementaux pour apporter un appui technique au Syndicat mixte du Bassin des Dorons dans les domaines suivants :

- le suivi et le diagnostic des systèmes d'assainissement collectif ;
- l'amélioration des performances des ouvrages et la gestion patrimoniale des équipements ;
- l'accompagnement à la programmation des études et travaux ;
- l'assistance relative aux conventions de raccordement des effluents non domestiques ;

Il est précisé que cette assistance constitue un appui technique et ne se substitue ni aux missions d'exploitation des ouvrages, ni aux missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui demeurent de la responsabilité du Syndicat.

La convention est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier de l'année de sa signature, avec renouvellement par tacite reconduction.

Conformément à l'arrêté du Président du Conseil départemental du 18 novembre 2025, la participation financière est fixée à 0,10 € par habitant. Pour les collectivités dont la population DGF est comprise entre 10 000 et 50 000 habitants, la population moyenne retenue pour le calcul est de 30 000 habitants, soit une participation annuelle de 3 000 €.

Le Comité syndical, à l'unanimité

Approuve la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif à conclure avec le Département de la Savoie ;

Autorise Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait les jour, mois et an susvisés. Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Farid KECHICHI



La Présidente,

Martine BLANC



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le même délai. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération N° DOR13-2026 - Approbation convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

99_DE-073-257300764-20260618-DOR013_2026



SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DES DORONS



CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Entre

Le Département de la Savoie représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, en sa qualité de Président du Conseil départemental, spécialement habilité à signer cette convention, en vertu de la délibération du 14 novembre 2025, désigné ci-après « **le Département** »,

d'une part,

Et

Le Syndicat mixte du bassin des Dorons, sis 133 quai Saint Réal, 73600 Moûtiers, représenté par Madame la Présidente en exercice, spécialement habilitée à signer cette convention en vertu de la délibération du comité syndical du 18 juin 2026, désigné ci-après « **le Bénéficiaire** »,

d'autre part,

Préambule

Les communes et leurs groupements sont en charge notamment de la compétence
« assainissement ».

Ils sont ainsi responsables de la conformité de leur système d'assainissement collectif au regard de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).

Au-delà de ces enjeux réglementaires, ils sont confrontés à de nouveaux enjeux liés notamment aux effets déjà constatés du changement climatique sur les ressources en eau et à une vulnérabilité accrue des milieux.

Au titre de sa compétence d'aide à l'équipement rural prévue à l'article L. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Département apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif aux communes et aux Établissements publics de coopération intercommunales (EPCI), dits « Bénéficiaires », qui répondent aux critères d'éligibilité de cette assistance technique fixés aux articles R. 3232-1 et R. 3232-1-5 du CGCT.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle, en application des articles R. 3232-1 et suivants du CGCT, les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement fournie par le Département au Bénéficiaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

73_C0-073-2573 00764-2026 0618-DOR13_2026-

Article 2 - Contenu des missions d'assistance technique à l'assainissement

Il est précisé au préalable que le contenu de ces missions est susceptible d'évoluer, notamment en fonction de l'évolution de la réglementation.

Le Département apporte au Bénéficiaire une assistance technique pour l'aider dans la gestion de son service. Cette assistance technique peut prendre la forme des missions listées ci-dessous et détaillées en annexe.

2.1. Gestion patrimoniale et amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif

2.1.1. Suivi et diagnostic du système d'assainissement

Le Département propose au Bénéficiaire différents types de visites et de missions en fonction de la taille du système d'assainissement. Elles concernent principalement le suivi et l'aide à l'exploitation des Stations de traitement des eaux usées (STEU) et dans une moindre mesure des réseaux.

2.1.2. Programmation des travaux

Le Département peut accompagner le Bénéficiaire dans la phase de définition de la politique d'assainissement.

Il peut aussi conseiller le Bénéficiaire pour la hiérarchisation et la définition des programmes de travaux à conduire. Il fournit des éléments de référence technique correspondant à la nature des opérations à engager (études et/ou travaux).

2.1.3. Conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement

Le Département peut aider le Bénéficiaire dans la rédaction, le suivi des résultats de contrôles pour les tiers raccordés au réseau d'assainissement dont la nature de leurs effluents ne présente pas les caractéristiques des eaux résiduaires urbaines.

2.2. Évaluation de la qualité du service d'assainissement

Le Département peut assister le Bénéficiaire dans la rédaction du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) pour l'assainissement, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Il peut lui apporter une aide à la transmission des données du RPQS par voie électronique au Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), prévu à l'article L. 131-9 du Code de l'environnement.

Article 3 - Limites de la convention/responsabilités

L'assistance technique apportée par le Département ne consiste aucunement à prendre en charge l'exploitation même partielle des ouvrages. Le Bénéficiaire et/ou son exploitant conserve l'entière responsabilité de la gestion des ouvrages et assure l'intégralité de l'entretien et du fonctionnement des installations, tant au niveau du personnel que du matériel, y compris les organes et appareils d'autosurveillance installés.

Par ailleurs, il ne s'agit en aucun cas d'un contrôle administratif de la qualité des rejets dans le milieu récepteur ou du fonctionnement des ouvrages, puisque le Département n'a aucun rôle, ni aucune compétence en matière de réglementation et de police de l'eau.

Pour ce qui concerne les travaux d'amélioration ou de construction d'ouvrages, l'appui des services du Département est strictement limité à des conseils techniques nécessaires à la consultation d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou d'un maître d'œuvre.

Le Département ne peut pas suppléer des missions de maîtrise d'œuvre ou d'un AMO en raison de l'encadrement réglementaire strict de ces deux missions.

Le Bénéficiaire reste seul juge de la suite à réserver aux recommandations et conseils apportés par le Département au travers de cette assistance technique.

Le Département ne peut pas être tenu responsable en cas de défaillance des installations ou de tout manquement constaté au respect de la réglementation.

Les visites et analyses réalisées par le Département pour le compte du Bénéficiaire au titre de ses obligations d'autocontrôle ne sauraient engager la responsabilité du Département.

Article 4 - Conditions d'exécution

Le Département s'efforce de répondre aux attentes et aux demandes émanant du Bénéficiaire, dans la limite des moyens techniques et humains dont il dispose aux regards de ceux du Bénéficiaire.

Le Département informe le Bénéficiaire au préalable de la date de son intervention au travers d'une prise de rendez-vous.

Le Département est autorisé à pénétrer dans les installations du Bénéficiaire dans des conditions normales de sécurité.

Le Bénéficiaire met à disposition du Département toutes informations et données, utiles et nécessaires, dont il dispose concernant ses installations et leur fonctionnement, ainsi que tous documents à caractère plus général sur le service d'assainissement (études, zonages, schémas directeurs...).

Le Département établit un rapport de visite sous un délai maximal de trois mois, rapport adressé au Bénéficiaire et, le cas échéant, à son exploitant.

Article 5 - Diffusion de l'information

Le Bénéficiaire autorise le Département à diffuser les informations recueillies dans le cadre des missions d'assistance technique, notamment à l'Agence de l'eau et aux services de l'État [Direction départementale des territoires (DDT), service Police de l'eau]. Le Bénéficiaire pourra être amené à participer au comité de suivi et d'évaluation de l'assistance technique départementale tel que prévu par l'article R. 3232-1-4 du CGCT.

Article 6 - Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- garantir l'intervention de personnels qualifiés et habilités par l'Agence de l'eau pour assurer l'assistance technique demandée par le Bénéficiaire,
- respecter les règles de sécurité des installations visitées que le Bénéficiaire lui aura signifiées au préalable.

Article 7 - Engagements du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à :

- assurer la présence d'un élu et/ou d'un technicien lors des visites, pour accompagner le personnel du Département sur ses installations et avertir le Département en cas de non disponibilité,
- garantir des conditions d'intervention sécurisée pour le personnel du Département et informer le Département des règles de sécurité à respecter sur ses installations,
- prévenir de toutes modifications qui peuvent intervenir dans le fonctionnement des services d'assainissement ainsi que de tout dysfonctionnements sur ses installations,
- faire bon usage des apports de l'assistance technique du Département.

Article 8 - Conditions financières

Les prestations d'assistance technique font l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle, selon un tarif à l'habitant défini par arrêté du Président du Conseil départemental, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par les articles R. 3232-1-1 et suivants du CGCT.

Le tarif est fixé par l'arrêté du Président du Conseil départemental du 18 novembre 2025 à 0,10 € par habitant (sans TVA). Il tient compte des coûts directs et indirects du service, tels qu'énumérés dans l'article 1 de l'arrêté précité, et intègre les subventions de l'Agence de l'eau.

La rémunération du service est calculée par multiplication du tarif à l'habitant, par la population DGF moyenne de la collectivité Bénéficiaire (voir le tableau ci-après pour le détail du calcul de la population DGF moyenne retenue par classe) :

Rémunération perçue pour les missions d'assistance en assainissement collectif = tarif à l'habitant * population DGF moyenne de la collectivité bénéficiaire

Classe d'habitants utilisée dans la base de données nationale SISPEA pour répertorier les services assainissement	Population DGF moyenne retenue par classe (nombre d'habitants)
Plus de 100 000 habitants	100 000
Entre 50 000 et 100 000 habitants	75 000
Entre 10 000 et 50 000 habitants	30 000
Entre 3 500 et 10 000 habitants	6 750
Entre 1 000 et 3 500 habitants	2 250
Moins de 1 000 habitants	1 000

Un seuil de recouvrement de la prestation a été retenu et fixé conformément à la délibération du conseil départemental du 14 novembre 2025 à 500 € par an (sans TVA).

Le Président du Conseil départemental peut être amené à modifier le tarif appliqué et le

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

4/9

Conseil départemental (ou par délégation la Commission permanente) peut être amené(e) à modifier le seuil de recouvrement. Dans ce cas, il en avertit le Bénéficiaire dans les meilleurs délais et lui transmet un projet d'avenant avant le 1^{er} mars de l'année concernée.

Article 9 - Modalités de versement des participations

Les participations annuelles sont payables par le Bénéficiaire, sur présentation d'un titre de recettes émis par le Département, au deuxième semestre de l'année de réalisation desdites prestations.

Toute prestation d'assistance technique commencée au titre de l'année en cours donne lieu au versement de la totalité de la rémunération prévue à l'article 8.

Article 10 - Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 11 - Fin de la convention

La présente convention prend fin de droit dans les cas suivants :

1^{er} cas : dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée adressée à l'autre partie avec demande d'accusé réception deux mois au moins avant le 31 décembre de chaque année.

2^e cas : perte d'éligibilité de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à la mission d'assistance technique prévue par l'article L. 3232-1 du CGCT. En cas de perte d'éligibilité du Bénéficiaire à l'assistance technique, la mission d'assistance technique reste assurée durant une année à compter de la date de connaissance de la perte d'éligibilité conformément à l'article L. 3232-1 du CGCT.

Article 12 - Entrée en vigueur – Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier de l'année de sa signature et pour une durée de 2 ans. Elle est renouvelée par tacite reconduction sauf dans l'un des cas évoqués à l'article 11.

Article 13 - Contentieux

Tous litiges nés de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif de Grenoble.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties doivent mettre en œuvre une procédure de règlement amiable de leurs différends consistant en l'échange d'au moins deux correspondances.

En cas d'échec dûment constaté par les parties, la partie la plus diligente procédera à la saisine du Tribunal administratif. Elle en informera préalablement l'autre partie dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec accusé réception.

À Chambéry, le

À Moûtiers, le

Le Président du Conseil départemental de
la Savoie,
Le Président,

Pour le Syndicat du Bassin des Dorons
La Présidente,
Martine BLANC



REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

6/9

**Annexe : Détail des missions d'assistance technique départementale
en matière d'assainissement collectif**

Le Bénéficiaire peut solliciter le Département pour une ou plusieurs des missions suivantes.
Ces missions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation.

Gestion patrimoniales et amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif (cf. article 2.1. de la convention)

Suivi et diagnostic du système d'assainissement (cf. article 2.1.1. de la convention)

Le Département propose un programme de suivi régulier du système d'assainissement en fonction de la nature des équipements, leur dimensionnement et leur état.

STEU de capacité inférieure à 2 000 Équivalents-habitants (EH) :

- rédaction d'une fiche descriptive de la station (STEP < 2000 EH) ;
- visites légères sur site avec :
 - o réalisation de tests de fonctionnement,
 - o réalisation d'analyses des polluants,
 - o bilan de fonctionnement simplifié ;
- assistance à la rédaction des cahiers de vie ;
- réunion avec le Bénéficiaire pour présentation des résultats.

Le Département ne propose pas dans son assistance technique la réalisation des bilans 24 h.

STEU de capacité supérieure à 2 000 EH :

- **Assistance pour la mise en place de l'autosurveillance :**
 - o définition des travaux et équipements à prévoir : estimation des améliorations à apporter aux équipements et matériels en place et/ou estimation des travaux à réaliser,
 - o validation du projet technique présenté par la collectivité,
 - o visite de contrôle de la conformité des installations d'autosurveillance : vérification de la bonne exécution des travaux avant la mise en eau puis audit des ouvrages en fonctionnement,
 - o assistance à la rédaction du manuel d'autosurveillance ;
- **Audit périodique de l'autosurveillance :**

L'audit consiste à s'assurer de la fiabilité des dispositifs et des résultats d'autosurveillance et de leur représentativité. Il concerne les STEU ayant une Demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO5) de plus de 120 kg d'oxygène par jour et se font sous agrément.

- **Assistance à la mise en forme, au suivi et à l'analyse des résultats de l'autosurveillance ainsi qu'à la transmission des données :**
 - o appui aux producteurs de données autosurveillance dans l'analyse et la transmission

- de ces données d'autosurveillance à l'Agence de l'eau et aux services de l'État,
- relecture du bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement.

Appui à l'évaluation de la performance des ouvrages et identification de leurs marques de progrès :

Le Département sera à disposition du Bénéficiaire pour participer à une « réunion d'évaluation » visant à :

- présenter les résultats du suivi des ouvrages,
- identifier les difficultés rencontrées,
- identifier des priorités d'amélioration en matière de conduite d'exploitation ou de travaux,
- présenter l'évaluation de la performance du service,
- partager l'évolution du système d'assainissement depuis la dernière visite.

Programmation de travaux (cf. article 2.1.2. de la convention)

À partir des éléments collectés dans le cadre des différentes visites réalisées dans l'année, le Département peut, à l'issue de la réunion d'évaluation de la performance évoquée ci-avant, dresser la liste des points à améliorer, notamment pour optimiser le fonctionnement, conseiller le Bénéficiaire sur des évolutions en matière d'exploitation des ouvrages et également en matière d'étude ou de travaux à engager. Il fournit pour cela des éléments de référence technique correspondant à la nature des opérations à engager (études et/ou travaux).

Le Bénéficiaire pourra notamment bénéficier d'un appui technique pour :

- la réalisation d'études de schéma directeur d'assainissement, d'études de transfert de compétences ou autres :
 - mise à disposition d'un modèle de cahier des charges (avec possibilité de relecture voire d'aide à la rédaction des parties techniques), conseil lors du choix du prestataire de cette étude, accompagnement lors du déroulement de l'étude, conseil pour le choix du scénario à retenir, accompagnement à l'élaboration d'un programme de travaux hiérarchisés,
 - suivi de l'étude lors des différentes réunions organisées ;
- la réalisation de travaux de construction ou réhabilitation de stations d'épuration : le Département pourra apporter un conseil en amont du projet en fournissant au Bénéficiaire des éléments de référence technique par exemple pour le choix de procédés de traitement ou pour le choix de filières d'élimination des boues d'épuration et remettre un avis technique sur les avant-projets ou projets établis par le maître d'œuvre du Bénéficiaire ;
- la validation du projet de travaux et d'équipement de l'ouvrage restera à l'initiative de la collectivité. Le Département pourra assister aux réunions de chantier organisées.

Ces missions sont réalisées en concertation avec le Bénéficiaire, maître d'ouvrage. Elles ne portent ni sur les missions de conduite d'opération ni sur les missions de maîtrise d'œuvre qui sont de la responsabilité du maître d'ouvrage, comme rappelé au début du présent

document. Elles permettent au Bénéficiaire, maître d'ouvrage, de choisir un bureau d'études, un conducteur d'opération ou un maître d'œuvre avec un niveau d'information suffisant pour garantir la réussite des actions.

Conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement (cf. article 2.1.3. de la convention)

Le Département peut aider les Bénéficiaires dans la rédaction, le suivi des résultats des contrôles pour les tiers raccordés au réseau d'assainissement dont la nature de leurs effluents ne présente pas les caractéristiques des eaux résiduaires urbaines.

Action permettant d'aider la collectivité à caractériser l'impact des effluents non domestiques sur les ouvrages d'assainissement et à régulariser et suivre individuellement les rejets non domestiques aux réseaux.

Évaluation de la qualité du service d'assainissement (cf. article 2.2. de la convention)

Le Département peut assister le Bénéficiaire dans la rédaction du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) pour l'assainissement conformément aux dispositions des décrets n° 2007-675 du 2 mai 2007 et n° 2007-1868 du 26 décembre 2007 et de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007.

Il peut lui apporter une aide à la transmission des données du RPQS par voie électronique au Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) prévu à l'article L. 131-9 du Code de l'environnement.

L'amélioration de la collecte et de la saisie des données dans l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement participe de l'amélioration de la connaissance du patrimoine, du fonctionnement des services et constitue un enjeu national.